

Cercle de Voile de Cazaux Lac
Régate VRC IOM grade 5B
23 avril 2023

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

•Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

•Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

•Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.6 Règles modifiées :
- 1.7 La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après 9h30 au Club House

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est consultable dans le club house

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série **IOM**

4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à
Adresse :

**Cercle de voile de Cazaux Lac
Halte Nautique de Cazaux
33260 CAZAUX**

**par mail: p.behue33@gmail.com
au plus tard le 20 avril 2023**

4.3

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

•pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

•pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **10 €**

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 9h30 à partir du classement national des coureurs

8. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Le 23 avril 2023 de 09h00 à 10H00.

Briefing des coureurs : 10H15 devant le Club House

8.1 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
23 avril 2023	10h30	flottes à suivre

8.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00

10. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

A partir de 24 courses validées 4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

suivant dotation.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pascal BEHUE
07.49.79.17.97.
p.behue33@gmail.com